

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GERS / COMMUNE DE MASSEUBE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
FINANCES PUBLIQUES- SUBVENTIONS

Annule et remplace la délibération 032-213202427-20230411-DE_11042023_02B-DE

DATE		NOMBRE DE MEMBRES			SUFFRAGES		
Séance	Convocation	Afférents au Conseil Municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération	Pour	Contre	Sans opinion
11 avril 2023	06 avril 2023	17	14	14	14	0	0

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Roger BREIL, Maire de la Commune.**

Présents : Mesdames BAUQUIN Sylvie, BONNET Marie-Josée, COURREGES Ghislaine, DATTAS Betty, LABAT Marie-Paule, MILESI Isabelle et Messieurs BIFFI Patrick, BOUCHER Daniel, BREIL Roger, DANIELI Sébastien, DUTOYA Raymond, GARBAY Jacques, NADALET Christian et RIEU Alain.

Excusées : Mesdames DELRIEU Nelly, SOURIGUERE Véronique.

Absent : Monsieur CANO Anthony.

Monsieur Jacques GARBAY a été nommé secrétaire de séance.

Objet : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CREATION D'UN CITY-PARK.

Monsieur le Maire expose que pour le projet de construction du « City-Park », l'Agence Nationale du Sport peut être sollicité pour une demande de subvention.

Il convient donc de délibérer pour approuver le nouveau plan de financement.

Le coût prévisionnel de l'équipement s'élève à 56 660,00€

Le coût prévisionnel de la plateforme s'élève à 28 976,00€

Le coût prévisionnel total s'élève à 85 636,00 € HT.

Le financement de l'opération s'établit comme suit :

➤ Subvention DETR 2022 (40%) obtenue	34 254,40 €
➤ Subvention Région (20%) sollicitée	17 127,20 €
➤ Subvention ANS (20%) sollicitée	17 127,20 €
➤ Le solde : fonds propre de la Mairie (20%)	17 127,20 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération décide :

- ⇒ d'approuver le projet de création d'un City-Park
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la construction d'un « City-Park »
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions.
- ⇒ de demander à Madame la Sous-Préfète de bien vouloir enregistrer la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Maire,
Roger BREIL.

